



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 24 juin 2022 [page 1]

Édito

Les vacances vont nous permettre de nous ressourcer pour mieux appréhender les dossiers qui nous attendent à la rentrée.

Alors que nous ne sommes toujours pas sortis de cette crise sanitaire qui nous a éreintés, d'autres sujets qui changeront la vie des salariés seront remis sur la table des discussions.

↳ Chez Sapn et dans le groupe Sanef, tout d'abord.

Avec la continuité de la négociation sur l'Organisation et l'Aménagement du Temps de Travail (OATT) sur laquelle les organisations syndicales se sont engagées à ne pas communiquer tant que le sujet n'est pas stabilisé.

Avec la suite du projet Flux Libre et sa mise en place. Projet dont on sait maintenant que tous les salariés, même volontaires, ne pourront pas intégrer. Des salariés qui ont transmis un courrier très émouvant à Arnaud QUEMARD dans lequel ils expriment leur désarroi.

La CFDT fait de la situation et du devenir de ces salariés une priorité absolue. Nous leur souhaitons de se servir de leurs vacances pour se vider la tête et profiter de leurs familles. D'ores et déjà, la CFDT leur donne rendez-vous à la rentrée.

↳ Au vu de la situation nationale, ensuite.

Le groupe Sanef ne vit pas en autarcie, ce qui se passe en France, impacte directement Sapn.

Une inflation toujours galopante qui met en péril le pouvoir d'achat des salariés.

Le prix du carburant devenu exorbitant qui viendra, à terme, heurter la volonté de la direction qui prône tant la mobilité.

Des élections législatives pour lesquelles les Français ont élu démocratiquement des partis (au moins deux) qui ont les sociétés d'autoroutes dans le collimateur. De quoi se demander à quelle sauce les salariés Sapn risquent d'être mangés !

Une assemblée nationale plus ou moins coupée en deux concernant les propositions diamétralement opposées quant à l'âge légal de départ en retraite. Que va-t-il en sortir ? Quid des carrières longues ?

Que les choses soient claires, la CFDT Sapn ne fait pas et ne fera jamais de politique dans l'entreprise. La CFDT ne s'avancera pas en estimant qu'il y aurait un « camp de la raison » et par conséquent un « autre de la déraison ».

Les résultats électoraux sont issus d'un processus démocratique que la CFDT ne remettra jamais en question.

Cependant, certaines décisions politiques peuvent impacter les salariés, alors la CFDT répondra présente pour faire entendre leurs voix.

De son côté, la direction devra jouer la transparence avec les organisations syndicales sur le devenir du secteur autoroutier (nationalisation ?), du Flux Libre, etc. La CFDT continuera à interroger la direction dans les instances et partout où elle le pourra sur ces sujets qui inquiètent les salariés.

Alors oui ! La rentrée risque d'être chaude en termes de densité d'actualité, mais la CFDT remplira son rôle, les salariés peuvent compter sur elle !



BONNES VACANCES !



Audrey BOUVIER (06 30 63 86 66)

Vanessa GONDOUIN (06 17 19 29 09)

MÉTÉO SOCIALE,UNE RENTRÉE CHAUDE ?





VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 24 juin 2022 [page 2]

La CFDT a signé l'accord de branche sur la RAG, oui mais... FLASH-BACK

Effectivement, l'accord de branche sur les Rémunérations Annuelles Garanties (RAG) a été signé le 19 avril 2022 par quatre organisations syndicales sur cinq, à savoir **CFDT-CFE/CGC-FO** et **UNSA**.

Lors de la réunion de négociation du 31 mars 2022, la direction nous a fait la proposition ultime suivante, revalorisation de : + 6 % pour la classe **A**, + 4 % pour la classe **B**, + 3,2 % pour les classes **C** et **D**, + 3,1 % pour les classes **E** à **H**, +3 % pour les classes **I** à **L**.

La Présidente de la commission sociale de L'ASFA nous précise qu'elle n'a pas mandat pour aller au-delà de ces propositions. Aussitôt, la CFDT manifeste sa déception. En effet, la CFDT n'a eu de cesse de rappeler que cette revalorisation ne rattrape pas le SMIC mensuel pour les catégories A et B. Cette proposition repose sur un déficit important pour la classe A, car il faudrait l'augmenter d'au moins 9,6 %.

La CFDT prévient alors qu'à ce rythme, dans quelques années, la catégorie C sera également en dessous du SMIC mensuel.

La CFDT réaffirme lors des débats qu'en augmentant la RAG moins vite que l'inflation et le SMIC, cela va engendrer une baisse du pouvoir d'achat également aux catégories les plus hautes. La CFDT demande que l'ASFA s'engage sur deux ans à rétablir la RAG à minima au niveau du SMIC mensuel. La CFDT fait le constat que c'est en fait le SMIC qui fait office de minimum garanti, plus la RAG ! Toutefois, elle obtient une clause de revoyure qui s'est tenue le 14 juin 2022.

LA RAG DÉPASSÉE PAR LE SMIC



Clause de revoyure de la négociation RAG Un coup pour rien !

Face à une inflation galopante, l'ASFA a été obligée de respecter la clause de revoyure (dont l'activation a été demandée par la CFDT) prévue dans la convention collective en convoquant les organisations syndicales le 14 juin 2022.

Une réunion pour rien puisque côté direction, il n'a pas été question de revaloriser à nouveau les RAG. La CFDT en a profité tout de même pour enfoncer le clou.

La CFDT a rappelé que le SMIC mensuel officie aujourd'hui en lieu et place de la RAG, et qu'il permet actuellement de revaloriser à minima les salariés de la branche.

La CFDT pense qu'il manque une notion de rémunération mensuelle dans notre convention collective et en particulier dans le calcul de la RAG.

Catégorie	Classe	Revalorisation	Montant brut annuel 2022
Exécution	A	+6%	20.201 €
	B	+4%	20.602 €
	C	+3,20%	21.443 €
Maîtrise	D	+3,20%	22.600 €
	E	+3,10%	23.984 €
	F		25.633 €
	G		27.599 €
	H	30.016 €	
Cadres	I	+3%	32.933 €
	J		36488 €
	K		40.666 €
	L		46.240 €

Récapitulatif des RAG après accord

Pour rappel

Smic au 1^{er} mai 2022 : 1645,58 € brut par mois
1645,58 € X 13 = 21392,54 € brut annuel **CQFD**



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 24 juin 2022 [page 3]

La CFDT Sapn fait son MEA-CULPA

Dans son « VOIX EXPRESS » du 7 avril 2022, la CFDT Sapn émettait des doutes sur le taux de retours positifs dans le cadre du baromètre collaborateurs réalisé à la demande du groupe Sanef.

La direction en a présenté les résultats lors du CSE du 19 mai 2022 et au vu des quelques chiffres qui concernent Sapn uniquement, la CFDT s'est trompée :

- **Taux de participation** : 82% en progression de 19 points et supérieur de 1 point par rapport au groupe Sanef.
- **Situation globale de satisfaction** : 86% décomposés en 63% de satisfaits et 23% de neutres qui ne trouvent donc rien à redire.
- **Satisfaction des managers** : 92% (75% satisfaits, 17 % neutres).
- **Satisfaction maîtrise de qualification** : 84% (59% satisfaits, 25% neutres).
- **Satisfaction ouvriers** : 84% (58% satisfaits, 26% neutres).
- **Satisfaction employés** : 84% (56% satisfaits, 28% neutres).

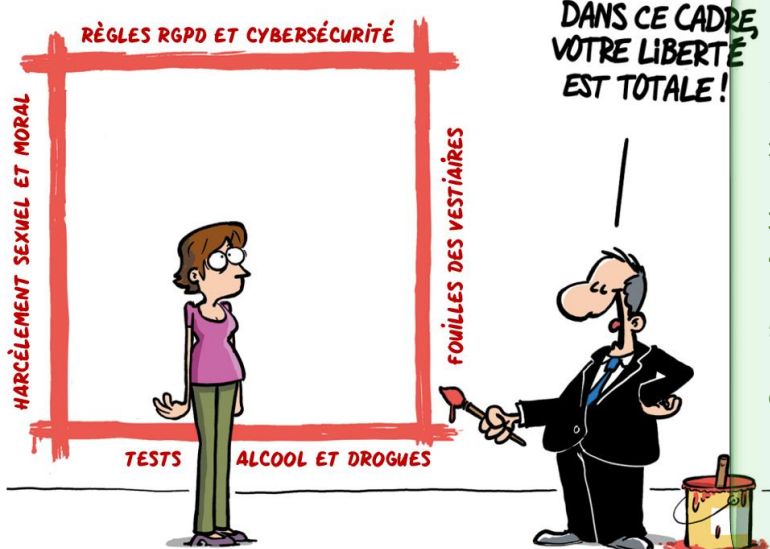
BAROMÈTRE COLLABORATEURS : TAUX DE SATISFACTION DE 86%

C'EST DRÔLEMENT CALME DANS LES SERVICES EN CE MOMENT !...



Au vu du taux de participation important, on ne peut pas prétendre que ce haut résultat de satisfaction (86%) est dû à l'abstention. Quelque part, ce baromètre vient heurter les remontées récurrentes des organisations syndicales beaucoup plus négatives. C'est là que la CFDT Sapn, partenaire social responsable, attire l'attention de la direction ! 82% de participation, c'est très élevé mais ça veut tout de même dire que 18% ne se sont pas exprimés, il ne s'agirait pas de les oublier. Quant au très bon résultat en termes de satisfaction globale (86%), Monsieur de LA PALICE dirait que 86%, ce n'est pas 100%. Quoiqu'il en soit, baromètre ou pas baromètre, la CFDT continuera à faire son travail, c'est-à-dire représenter tous les salariés, cadres, non-cadres, maîtrises ou pas maîtrises, managers, ouvriers, employés. Ça, c'est valable à 100% !

REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAPN



Les élus devront émettre un avis lors du prochain CSE (consultation) du 21 juillet 2022

Refonte du règlement intérieur

La direction a présenté (information) au CSE du 24 juin un projet de règlement intérieur revu et corrigé afin :

1. **D'intégrer** les éléments liés à la cybersécurité et les évolutions liées au RGPD.
2. **De mettre à jour** les dispositions légales liées au harcèlement sexuel et/ou moral.
3. **D'ajouter** un article sur les lanceurs d'alerte.
4. **De mettre en place** des contrôles (tests) aléatoires contre l'alcool et les drogues.
5. **De permettre** la fouille des vestiaires en accord avec la loi.
6. **De supprimer** le blâme dans l'échelle des sanctions disciplinaires. La nouvelle graduation des sanctions sera la suivante : Lettre d'observation, avertissement, mise à pied pour une durée maximale de 3 jours, mise à pied pour une durée maximale de 8 jours, mutation géographique, licenciement.



Pour diffusion, le 24 juin 2022 [page 4]

PROJET FLUX LIBRE

VOUS N'ALLEZ PAS CHIPOTER POUR UN PETIT CHANGEMENT D'ENVIRONNEMENT ...



Depuis l'annonce du nombre et des localisations des sites qui régiront le Flux-Libre, certains salariés sont désemparés voire désespérés. C'est principalement le cas des salariés du péage de Dozulé qui se sentent totalement exclus du projet à cause de l'éloignement kilométrique que cela engendre pour eux (voir l'édito).

Depuis, la CFDT est allée à la rencontre des salariés aux péages, aux CI et au CSP d'A13. Elle a été témoin du désarroi des salariés de Dozulé. Ils pourront compter sur le soutien indéfectible de la CFDT. Monter dans le train du projet "Flux-Libre" en l'état n'est pas envisageable pour la CFDT. Certes le projet procurera l'embauche de nouveaux salariés mais, pour la CFDT, ça ne doit pas se faire au détriment du reclassement des salariés actuels qui souhaitent évoluer vers les nouveaux métiers. La direction devra mettre le « paquet » pour que tous les salariés actuels soient traités dignement.

Négociation OATT

La CFDT revient sur cette négociation majeure qui concerne Sanef et Sapn et qui va durer plus ou moins un an.

Comme la CFDT vous l'a déjà dit (voir édito), la direction ne souhaite pas que les organisations syndicales communiquent sur ce dossier, c'est pourquoi vous ne voyez aucune diffusion de tract.

Si nous ne reviendrons pas sur le fond, nous pouvons réagir sur la forme. En fait, il s'agit d'une négociation où chaque côté de la table attend de l'autre qu'il fasse des propositions, ce qui rend l'ambiance générale assez bizarre.

C'est pourquoi la CFDT tient à apporter des précisions qui vont de soi.

1. Les organisations syndicales ne sont ni à l'initiative ni demandeuses de cette négociation.
2. La base d'une négociation, c'est qu'elle doit être dans une logique de « gagnant/gagnant ». La CFDT trouve que ce n'est pas le cas actuellement.

C'est toujours mieux quand les choses sont dites, à plus forte raison quand elles sont écrites.

OATT : ANNUALISATION, PÉRIODES HAUTES ET BASSES, ETC...

ON VOUS DEMANDE JUSTE UN PEU PLUS DE SOUPLESSE...

EST-CE QUE LA MUTUELLE POURRA PRENDRE EN CHARGE LES SÉANCES DE KINÉ ?



Lors du 50^{ème} congrès CFDT qui s'est tenu à Lyon du 13 au 17 juin, Laurent Berger a été réélu membre du Bureau national par 96,68 % des voix des congressistes. Les 42 membres du bureau national l'ont ensuite élu secrétaire général à 100 % des voix. Ce congrès a surtout permis de définir une position claire : « Non à la retraite à 65 ans ! » et à rappeler que le Syndicalisme consiste à servir les autres et non se servir soi-même.